

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



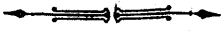
**SIR JOHN-COAPE SHERBROOKE**

**RECHERCHES HISTORIQUES**



D-177-1

# RECHERCHES HISTORIQUES



BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY



VOLUME QUATRIÈME



LÉVIS

1898



BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 4

JANVIER 1898

No 1

SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE

Le 10 avril 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon concédaient à Charles Couillard, seigneur de Beaumont, une augmentation de une lieue et demie de profondeur.

Le 6 août 1748, le seigneur Couillard " voulant faciliter la bâtisse d'une église pour l'utilité des habitants établis dans la profondeur des terres sur la rivière Boyer, dans les seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière," donnait un arpent de terrain de front.

En 1750, Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, détachait une partie des seigneuries de Beaumont, de Péan et de la Martinière et érigeait canouiquement une nouvelle paroisse, lui donnant pour patron saint Charles Borromée, en l'honneur du généreux seigneur de Beaumont.

Deux ans plus tard, on commençait à Saint-Charles la construction d'une église qui, pour diverses raisons, ne fut livrée au culte que le 8 mai 1757.

Cette église fut remplacée en 1828 par le temple actuel.

Saint-Charles de Bellechasse a eu jusqu'ici pour curés MM. L.-P. Sarault, 1749-1794 ; C.-D. Dénéchaud, 1794-1795 ; J.-J. Roy, 1795-1799 ; J.-B. Perras, 1799-1837 ; P. Villeneuve, 1837-1856 ; D. Martineau, 1856-1882 ; C.-F. Cloutier, 1882-1896 ; J.-D. Beaudoin, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

## LE COMMANDANT GOSSELIN

Parmi les Canadiens qui ont joué un rôle important dans la guerre de l'Indépendance Américaine, le major Clément Gosselin fut, de son temps, l'un des plus distingués.

Clément Gosselin était le fils de Gabriel Gosselin et de Geneviève Crépeau. Il naquit à Sainte-Famille, île d'Orléans, province de Québec, le 12 juin 1747. Il paraît avoir appartenu à une famille considérable et distinguée, qui compte encore un grand nombre de membres dans le district de Québec. En 1770, il épousa à Sainte-Anne de la Pocatière, Marie-Beuve Dionne, fille de Germain Dionne et de Marie-Louise Bernier. D'après un extrait du registre des baptêmes, mariages et sépultures, de la paroisse de Saint Hyacinthe, sur la rivière Yamaska, en date du 12 mai 1791, maintenant en ma possession, il appert aussi que devenu veuf il aurait épousé Charlotte Monilmette. En 1791, il se maria avec Catherine Monty, dont il eut une fille nommée Marie-Geneviève, qui fut baptisée le 20 septembre 1804, par M. Bélaire, prêtre et curé de Saint-Luc. Cette enfant est la seule qu'il m'ait été possible de retrouver dans la filiation de ses descendants.

Lorsque les *Bostonais* envahirent le Canada en 1775, avec l'intention d'arracher ce pays au pouvoir de l'Angleterre, et d'enrôler le peuple dans le mouvement révolutionnaire qui trouva plus tard sa sublime expression dans la déclaration de l'Indépendance, un nombre considérable de Canadiens secoururent le joug



de leur allégeance à la Couronne Britannique et se rangèrent sous l'Étendard Américain. Parmi ceux qui offrirent leurs services au général Montgomery se trouva Gosselin, qui eut bientôt une occasion de témoigner de son dévouement à la cause américaine sur le champ de bataille. Cette circonstance se présenta à la Rivière-du-Sud, lorsque le seigneur de Beaujeu, qui volait au secours de Québec avec un fort détachement de Canadiens, fut entièrement mis en déroute par une bande de soldats américains et un corps de volontaires canadiens. Gosselin fut fait prisonnier à cette bataille et incarcéré à Québec jusqu'au printemps de 1778, époque à laquelle il fut remis en liberté. Il se dirigea à travers les bois en montant le long de la rivière Connecticut avec un de ses frères aînés, Louis Gosselin, et son beau-père, Germain Dionne, prit un guide indien et rejoignit l'armée de Washington à White Plains près de New-York. Gosselin fut fait capitaine d'une compagnie dans le régiment canadien de Hazen. Il y déploya beaucoup de valeur pour son honneur personnel et pour la cause américaine jusqu'à la fin de la guerre. Le général Washington ayant entendu parler de sa bravoure et de son intrépidité, aussi bien que de son dévouement aux principes de la révolution, le chargea de remplir plusieurs importantes missions au Canada. C'est ainsi qu'en 1780 il traversa tout le Canada, y pénétrant par la route du lac Champlain et de la rivière Richelieu et s'en retournant à travers les régions inhabitées du Maine.

A la bataille de Yorktown, le général marquis de La Fayette commandait une des ailes de l'armée amé-

ricaine, et dans ses ordres généraux, il fit l'éloge du sang-froid et de la bravoure déployés par le régiment canadien de Hazen pendant cet héroïque combat. Ce petit bataillon de braves en était réduit à 250 hommes. Pendant le combat, le capitaine Gosselin, qui était encore à la tête de sa compagnie, fut grièvement blessé. Lors du licenciement de l'armée, en juin 1783, son intrépidité et ses services signalés lui valurent le grade de major et il fut honorablement congédié.

Il ne m'a pas été possible de trouver le texte du congé définitif du major Gosselin ; mais j'ai eu la bonne fortune de trouver celui de l'un de ses soldats, que je reproduis ici, à cause de la valeur historique qui en fait un document précieux.

Les passages écrits en lettres romaines indiquent la partie imprimée de l'original, les *italiques* représentent les mots écrits à la plume.

“ Par Son Excellence George Washington, écuyer, général et commandant en chef des forces des Etats-Unis d'Amérique.

Nous certifions par les présentes que le porteur d'icelles, *le sergent Louis Murney, des Etats-Unis d'Amérique, appartenant au régiment du général Hazen, ayant fidèlement servi les Etats-Unis pendant six ans et sept mois, et n'ayant été enrôlé que pour la guerre, seulement, reçoit par les présentes son congé définitif de l'armée américaine.*

Donné au quartier général, le 30 juin 1783.

*Geo. Washington.*

Par ordre de Son Excellence,

*I. Trumbull, Ind. Dp.*

Enregistré dans les livres du régiment,

*Benjamin Mooers, Adj.*

Le susdit *Louis Marney*, sergent, a été décoré de l'Insigne du Mérite pour six ans de service fidèle.

*Mozes Hazen, Brig. Gén.*

[LE REVERS]

Quartier général, 30 juin 1783.

Le porteur ne pourra se prévaloir du certificat ci-inclus qu'après la ratification du Traité de Paix définitif ; jusqu'à cette époque, et tant que la proclamation du dit Traité n'aura pas été émanée, il sera considéré comme n'ayant obtenu qu'un permis d'absence.

*George Washington.*"

Après la guerre, le major Gosselin, comme des centaines de soldats canadiens, reçut des certificats de prime d'engagement, lui donnant droit à certains terrains dans les environs du lac Champlain. En 1789, il vendit 1,000 acres dans le *Champlain Town* à Jacques Rouse.

Le sergent Marney vendit sa terre à l'adjudant Benjamin Mooers, l'année suivante, pour la somme de cent cinquante dollars.

En 1791, le major Gosselin épousa Marie-Catherine Monty, fille de François Monty, qui avait été officier dans le premier régiment canadien Livingston. Le mariage eut lieu le 8 novembre à Chazy, N.-Y., devant James-Murdock McPherson, juge de paix, autrefois lieutenant dans le régiment de Hazen. Quoique le Congrès eut nommé un chapelain canadien, le révérend François-Louis Chartier de Lotbinière, récollet, pour les troupes canadiennes, le chapelain ne paraît pas avoir suivi l'armée, et les intérêts spirituels de nos Canadiens furent tristement négligés. Un très vieux

prêtre du nom de Francis Valley (François Vallée, s'il était Canadien) visita le régiment Hazen sur la rivière Hudson avant l'appel des troupes, et administra les sacrements à quelques-uns des soldats et à leurs familles réfugiées ; mais lorsqu'ils se furent établis sur leurs terres ils furent entièrement privés des secours de la religion.

Comme un bon Canadien, le major Gosselin voulut faire bénir son mariage par l'Eglise et conséquemment, il se mit en route pour Saint-Hyacinthe, le printemps suivant. Le curé J.-B. Durouvray, autrefois de l'île d'Orléans, valida son mariage le 12 mai 1791, sur présentation d'une dispense obtenue le 5 avril précédent.

Cependant, il ne demeura pas au Canada, à cause de sa conduite passée qui lui avait attiré, à cette époque, les qualificatifs injurieux de " rebelle " et d' " espion ". Il retourna à la vallée du lac Champlain, et mourut en 1816.

• EDMOND MALLET

---

### UNE OUVERTURE DE SESSION

— 0 —

Avez-vous jamais entendu parler d'une session parlementaire ouverte dans une chambre à coucher ?

Le 26 janvier 1831, le vieux Québec assistait à un spectacle inusité. Vers deux heures de l'après-midi, les curieux rassemblés près de l'ancienne porte Prescott, dans la côte de la Montagne, voyaient avec étonnement sortir de l'ancien palais épiscopal, transformé en palais législatif, l'honorable juge Jonathan Sewell, président du Conseil Législatif, et ses collègues, les honorables MM. de Léry, Caldwell, Ryland, Bowen, Forayth, J.-R. Taschereau, D.-B. Viger, etc, ainsi que MM. L.-J. Papineau, Bédard, Bourdages, LaFontaine, Stuart, Morin et un grand nombre d'autres députés à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Les conseillers et les députés montaient les rues Port-Dauphin, du Fort, et s'acheminaient vers le château Saint-Louis, où Son Excellence le gouverneur en chef, lord Aylmer, trop malade pour sortir, les attendait afin de procéder à l'ouverture de la session dans son lit !

IGNOTUS

## LA MORT DU PÈRE DE LA BROSSÉ

Le soir du 11 avril 1782, M. Compain, alors curé de l'île aux Coudres, veillait seul dans sa chambre. Après avoir récité son bréviaire, fait ses prières et ses lectures du soir, il étudiait tranquillement à la lueur de sa lampe, lorsque tout à coup, vers minuit, son oreille fut frappée par les sons d'une cloche qui tintait au milieu du silence de la nuit. Etonné, il croit d'abord être le jouet d'une illusion, il écoute de nouveau, se penche vers la fenêtre : c'était bien la cloche de la chapelle qui sonnait comme un glas funèbre. M. Compain sort de son presbytère ; la cloche continue de sonner. Il entre dans la chapelle : personne ne s'y trouvait et la cloche continuait toujours à tinter.

Alors une voix se fit entendre à son oreille. Était-ce à l'oreille du corps ou celle de l'âme ? on ne le sait. Mais cette voix parlait distinctement et cette voix disait :

“ Le Père de la Brosse est mort ; il vient d'expirer à Tadoussac. Le glas funèbre t'annonce son dernier soupir. Demain, tu te rendras au bout d'en bas de l'île. Un canot viendra t'y chercher qui te conduira à Tadoussac où tu feras sa sépulture.”

Le bruit s'était déjà répandu, quelque temps auparavant, dans les missions du Père de la Brosse, qu'au moment de sa mort les cloches de ses missions annonçaient son trépas.

Le lendemain, M. Compain attendait au rendez-vous, qui lui avait été assigné sur la pointe d'en bas de l'île aux Coudres.

Que s'était-il passé à Tadoussac, pendant cet intervalle? Le Père de la Brosse y était en mission depuis quelque temps et attendait l'arrivée des sauvages que l'ouverture de la navigation allait bientôt amener en foule de l'intérieur des terres. Leurs canots chargés de pelleteries descendaient du Saguenay à la suite des glaces.

Durant quelques semaines, le rocher de Tadoussac était le centre d'une activité et d'un commerce qui contrastaient avec son aspect solitaire et désolé pendant le reste de l'année. Le sable de la grève se couvrait de longues files de canots d'écorce. Sur le penchant de la côte s'échelonnaient les cabanes de sauvages appartenant pour la plupart aux tribus montagnaises qui formaient un village improvisé. Le port de Tadoussac se remplissait de marins d'outre mer qui venaient y faire escale.

Tandis que les traitants de pelleteries faisaient leur récolte pour les grands de ce monde, le Père de la Brosse recueillait parmi les petits sa mission pour le ciel.

Une tradition fidèle a conservé tous les détails de ses derniers moments, dont les circonstances mémorables étaient, du reste, de nature à frapper tous les esprits.

La veille de sa mort, le Père de la Brosse paraissait en parfaite santé. C'était un vieillard grand et robuste, avec de beaux cheveux blancs, une figure ascétique et une parole inspirée.

Pendant tout le jour il avait vaqué aux devoirs de

son ministère, confessé, baptisé, prié à son ordinaire dans la chapelle de Tadoussac.

A la tombée de la nuit, le Père de la Brosse alla prendre quelques heures de récréation dans la maison d'un des officiers du poste. Il fut gai et aimable, comme toujours, il condescendit même à faire quelques parties de cartes avec ses hôtes. Vers neuf heures, il se prépara à partir.

Après avoir souhaité le bonsoir à tout le monde, il se recueillit un moment, et prenant un ton solennel, il dit :

“ Mes amis, je vous dis adieu, adieu pour l'éternité, car vous ne me verrez plus vivant sur la terre. Ce soir même à minuit, *je serai corps*. Vous entendrez à cette heure là, sonner la cloche de ma chapelle : elle vous annoncera ma mort. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez venir vous en assurer par vous mêmes. Mais, je vous prie, ne touchez point à mon corps. Demain, vous irez chercher, à l'île aux Coudres, M. Compain, pour m'ensevelir et me donner la sépulture. Il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point de partir quelque temps qu'il fasse. Je répons de ceux qui feront ce voyage.”

On crut d'abord que le Père voulait plaisanter, mais il insista avec un air de conviction et d'autorité qui ne permettait pas de doute.

Mon Père, lui fit observer un des employés du poste votre santé ne paraît pas du tout altérée, votre figure n'annonce pas la souffrance. Comment pouvez-vous croire avec de pareils signes de vie, que votre fin soit si prochaine ?

Mon enfant, répartit le Père, vous reconnaîtrez avant le jour la vérité de mes paroles, et il se retira.

Tous restaient stupéfaits après le départ du bon Père, n'osant croire à la réalité de cette prophétie.

Ceux qui ont des montres, les mettent sur la table et attendent avec anxiété. Dix heures sonnent, puis onze, puis minuit, alors la cloche de la chapelle commence à sonner.

Tous se lèvent comme un seul homme, saisis de frayeur, ils accourent vers la chapelle. Ils entrent.

A la lueur de la lampe du sanctuaire, ils entrevoient dans le chœur la robe du bon Père de la Brosse. Il était prosterné à terre, immobile, le visage dans ses deux mains jointes, appuyé sur la première marche de l'autel.

Il était mort.

Cette étrange nouvelle se répand comme la foudre dans toute la mission. Dès le point du jour la population toute entière, tant sauvage que civilisée, envahit la chapelle et ses environs. Chacun veut contempler une dernière fois le corps du saint étendu sur le pavé du chœur. Personne n'ose lui toucher. Partagé entre le deuil et l'admiration, on regarde, on prie, on invoque. Des larmes coulent de tous les yeux.

Pendant tout le jour, la foule circule en silence dans la chapelle, ne pouvant détacher ses yeux des restes bien-aimés du saint missionnaire qui, tant de fois, avait fait retentir ce sanctuaire de ses brillantes exhortations. Les sauvages restent là immobiles, pendant des heures entières, tenant un doigt sur leur bouche



pour exprimer, par ce geste, qu'aucune parole ne peut rendre leur douleur.

Cependant dès le matin de ce jour, une tempête du sud-ouest s'était élevée si violente que l'eau pourrait sur le fleuve comme de la neige. Personne n'osait lancer une embarcation à la mer. Ce que voyant le premier officier du poste dit à ceux qui l'entouraient :

“ N'y aura-t-il pas, parmi vous autres, trois hommes de cœur qui veuillent m'accompagner pour accomplir les dernières volontés de notre bon Père ? Rappelez-vous qu'il vous a dit : “ Il n'y a aucun risque pour ceux qui feront ce voyage.”

Un canot est lancé à la mer ; les quatre hommes qui le montent prennent le large. A peine sont-ils sortis de Tadoussac qu'à leur extrême surprise, l'eau s'aplanit sous leur canot.

Tandis que partout, autour d'eux, la tempête rugit avec fureur et rend la mer blanche comme un drap, une main invisible les pousse avec rapidité, si bien qu'à onze heures du matin, ils doublaient le cap aux Oies et sont en vue de l'île aux Coudres.

M. Compain les attendait au bout d'en bas en se promenant le long des rochers, un livre à la main. D'aussi loin qu'ils furent à la portée de sa voix, il leur cria :

“ Le Père de la Brosse est mort, vous venez me chercher pour lui donner la sépulture.”

Le canot approche du rivage, M. Compain y monte et, le soir du même jour, il débarquait à Tadoussac.

L'abbé H.-R. CABRAIN

## SAINT FRANÇOIS RÉGIS ET LE CANADA <sup>(1)</sup>

— 0 —

L'apôtre du Velay, saint Jean-François Régis, a été au moins de cœur un apôtre du Canada. Si son supérieur avait obtempéré à ses désirs, sur la liste des héros chrétiens qui ont noms Jogues, Lallemand et Brébœuf, nous aurions l'honneur de voir figurer celui que l'Eglise a placé sur ses autels au siècle dernier.

Si pénibles qu'elles eussent été les missions de Régis dans le Vivarais n'avaient pas suffi à satisfaire l'insatiable amour des souffrances qui le dévorait. Il brûlait de répandre son sang pour Jésus-Christ. Comme les Jésuites venaient, au prix de fatigues inouïs, d'inaugurer les missions du Canada, saint Jean-François Régis écrivait au général de la compagnie de Jésus pour qu'on l'y envoyât.

Voici la teneur de sa lettre :

“ Puy, 15 décembre 1634.

“ Je me sens, mon très révérend père, un si véhément désir de passer au Canada pour m'y consacrer au salut des peuples sauvages qui l'habitent, que je croirais manquer à la vocation divine si je ne vous manifestais les sentiments que Dieu m'inspire à cet égard. Je vous les expose aujourd'hui et je vous supplie très instamment d'exaucer mes vœux, malgré mon indignité. Ma confiance en la bonté de Dieu est si grande qu'elle ne me permet pas de douter que vous ne m'accordiez la grâce que je vous demande avec larmes et que je souhaite si ardemment. Vous savez,

---

(1) II, III, 166.

mon très révérend père, que je suis d'un tempérament à l'épreuve des plus grandes fatigues. Plût à Dieu que ma vertu fut aussi forte que ma santé est vigoureuse. Mais j'espère qu'elle se fortifiera dans l'infirmité même, et qu'en travaillant par l'ordre de Dieu, sa divine grâce soutiendra ma faiblesse. Je sais que mes fautes ne peuvent être que très fréquentes au milieu d'une nation si perverse ; et, par cette raison, je prends la liberté de me recommander à vos saints sacrifices."

Le général de la compagnie de Jésus, qui était alors le père Vitelleschi, ne crut pas devoir accorder l'autorisation demandée, et le saint religieux reprit ses travaux apostoliques dans le Vivarais, sans renoncer toutefois au projet qu'il nourriissait. En effet, quelque temps après il écrivait une seconde fois, de la petite ville d'Aubenas, où la compagnie de Jésus avait un collège, pour redemander avec de nouvelles instances la mission du Canada. Cette nouvelle lettre porte la date du 21 novembre 1635 :

" Mon très révérend père,

" Vous avez eu la bonté de m'écrire que vous auriez égard au dessein que Dieu m'a inspiré d'aller annoncer l'Évangile aux peuples du Canada, lorsque le temps aurait mûri ma vocation. Je vous supplie de faire attention que ce dessein, que Dieu a fait naître dans mon cœur, il y a une année entière, et qui s'y est toujours fortifié depuis le premier moment, est un fruit du ciel, parvenu à parfaite maturité, ayant été si souvent arrosé de mes larmes, et si longtemps échappé

par le feu de l'Esprit-Saint. Ayez donc la bonté d'exaucer des vœux si ardents !

“ Plusieurs s'efforcent de me détourner de cette pensée. Une telle mission leur paraît difficile et périlleuse, sans doute parce qu'ils m'en jugent indigne ; mais, malgré mon indignité, j'ose attendre cette grâce, que vous m'avez fait espérer par votre lettre. Daignez, mon très révérend père, me l'accorder, je vous en conjure, par votre zèle pour la gloire de la divine Majesté ! Cependant, quoi qu'il vous plaise m'ordonner, j'exécuterai vos ordres avec la plus respectueuse soumission.”

Mais évidemment, Dieu ne le voulait pas dans notre pays, et quelques mois après (avril 1636), il recevait, en rentrant au Puy, une lettre où le père général, tout en louant son zèle, lui annonçait qu'il ne pouvait point pour le moment passer chez les Hurons.

Le Vivarais et le Velay continuèrent donc à bénéficier des labeurs de celui qui semait les miracles sur son passage, métamorphosait toutes les populations qu'il visitait, et qui devait, dans dix ans à peine, se tresser la couronne que les anges devaient un jour déposer sur son humble front.

L'abbé DAVID GOSSELIN

---

#### LES AVOCATS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Il n'y avait pas d'avocats dans la Nouvelle-France, sous l'ancien régime.

Le fameux LaHontan écrit au sujet de cette exclusion des disciples de Thémis : “ Je ne vous dirai point si la justice est ici plus chaste et plus désintéressée qu'en France ; mais au moins si on nous la rend, c'est à bien meilleur marché. Nous ne passons pas par les ongles des procureurs ni par les griffes des greffiers ; cette vermine n'a point encore infesté le Canada.”

Flatteur, n'est-ce pas ?

.R.

## RÉPONSES

— 0 —

Les termes "glaciaires" anglais. (I, V, 46.)— Rien n'est plus énervant pour le lecteur français que ces éternels **PACK, ICEBERGS, HUMMOCKS, LAND ICE, OLD ICE, FLOES, FIELDS**, dont sont parsemé les récits d'explorations polaires. Ils sont là, nous dit un auteur, comme une infatigable proclamation de l'impuissance et de la pauvreté de l'idiome français !

Un Français bien connu, M Frédéric Bernard, voulant remplacer par des mots français ces termes anglais, se mit, vers 1883 ou 1884, en communication avec feu le commandant Fortin qui, à l'aide des capitaines de goélettes et des vieux loups de mer canadiens et acadiens, put recueillir la plupart des termes "glaciaires" français.

Voici la liste qu'il fournit alors à M. Bernard :

" **BUTTE**, mot qui répond à **GRAND HUMMOCK**.

**BUTTON**, mot qui répond à **PETIT HUMMOCK**.

**BATTURE** (glace du rivage), équivalent de **LAND ICE**.

**BAIE**, équivalent de **FIELD ICE** : quand ces glaces sont minces, et de couleur noire, on les appelle **PEAUX**, parce qu'elles ploient comme de la peau.

**GLACE BOSCULÉE**, terme équivalent à **PACKED ICE**.

**BOSCULIS**, qui traduit **PACK OF ICE** : quand les bosculis sont très rapprochés les uns des autres, on les appelle **DÉBARIS**.

**GLACES CASSÉES**, terme répondant à **LOOSE ICE**, glaces séparées les unes des autres et entre lesquelles on peut naviguer.

**FRAZI**, c'est la glace faite dans une nuit, et qui n'est pas encore assez congelée pour empêcher d'y naviguer à l'aide d'un peu de vent.

**LANGUE DE GLACE**, étendue de glace étroite et longue, autour de laquelle on peut naviguer.

**CORPS MORTS**, îlots de glace plus petits que les grandes îles de glaces, et dispersés parmi les glaces cassées : ces corps morts, ayant plus de pieds dans l'eau,

ne dérivent pas aussi vite que les glaces plus minces.

MACHIS, ensemble de glaces mâchées et moulues.”

Pourquoi les auteurs français n'adopteraient-ils pas ces expressions ? Ne valent-elles pas mieux que des mots saxons incompréhensibles et presque impossibles à prononcer.

P. G. R.

**Voltaire et le Canada.** (I, X, 89.)—On a souvent cité le mot de Voltaire au sujet du Canada : “ Vous savez que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour *quelques arpents de neige* vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut.”

Le patriarche de Ferney n'a jamais péché par excès d'amour pour notre pays.

A la prise de Québec, en 1759, Voltaire, alors à Ferney, donna un banquet pour célébrer le triomphe des Anglais.

Après ce banquet, les convives se retirèrent dans une galerie terminée par un théâtre élégant, où l'on joua le *Patriote insulaire*. Voltaire parut lui-même dans le principal rôle. Après la pièce, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent, et l'on vit une cour spacieuse illuminée et ornée de trophées sauvages. On fit partir un magnifique feu d'artifice au bruit d'une musique guerrière. L'étoile de Saint-Georges lançait des fusées, au-dessous desquelles on voyait représentée la cataracte de Niagara.

Si vous voulez être plus renseigné sur cette action d'un Français célébrant la défaite de son pays, consultez le *Public Advertiser*, de Londres, du 28 novembre 1759, qui donne tous les détails de cette fête insolite.

P. G. R.

**Bourlamaque après la guerre du Canada.** (III, I, 270.)—A son retour en France, en récompense de sa belle conduite pendant la guerre du Canada, Bourla-

maque, qui avait des amitiés puissantes, fut nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Il ne resta pas longtemps en possession de son commandement car il mourut en 1754.

La *Gazette de Québec* nous annonce dans les termes suivants la mort du brave Bourlamaque : " Nous apprenons que monsieur de Bourlamaque, gouverneur de la Guadeloupe, est mort à la dite île, et qu'il est bien regretté de tous les habitants."

P. G. R.

Le Scorbut. (II, II, 289.)—Ce que je penso de la maladie qui décima les équipages de Cartier, l'hiver de 1585-86? Il faut s'en rapporter à ce qu'il dit lui-même dans sa narration—et l'on arrive au scorbut. Ce mal reparut en 1604, lorsque de Monts et Champlain hivernèrent en Acadie, en 1608 lorsque Champlain fonda Québec. On le retrouve aux Trois-Rivières en 1654, l'année de l'établissement du fort; à Montréal en 1642 aussitôt après l'arrivée des premiers colons; à Sorel (fort Richelieu) en 1648; à Cataracoui en 1672, à Niagara en 1687, au Détroit en 1701—enfin dans tous les nouveaux postes. C'est cela qui donnait une bonne réputation à la Nouvelle-France! La faute en était aux individus et non pas au pays. Les hommes nourris uniquement de viandes pendant un temps assez long, s'exposent aux affections de ce genre, qu'ils mangent du lard, du bœuf ou du chevreuil, mais si la viande est salée, surtout si c'est du lard, comme dans le cas de nos Français, l'effet est plus rapide, et terrible dans ses résultats. Le remède consiste à manger des légumes ordinaires, ou toute sorte de plante se rapprochant des légumes. Ainsi, les Sauvages enseignèrent à Cartier de faire bouillir l'écorce d'un certain arbre et de boire cette décoction, ce qui sauva la vie du reste des marins non encore épuisés par le fléau. Je suis persuadé que ce *Pain Killer* était de la bière

d'épinette, car elle est excellente contre le scorbut. Dans les coupes de bois ou chantiers du Saguenay, du Saint-Maurice et de l'Ottawa où régnait autrefois cette maladie, on l'a fait disparaître en mêlant des légumes à l'ordinaire des hommes.

BENJAMIN SULTE

**Simon Latresse et la presse des matelots.** (III, III, 303.)—L'assassinat de Simon Latresse par les matelots PRESSEURS de Sa Majesté, le 12 septembre 1807, indigna tous les citoyens de Québec. Peu s'en fallut même qu'on ne fit un mauvais parti aux marins du *Blossom*.

Les poètes du temps dénoncèrent en termes énergiques la barbare loi de la presse des matelots. L'un d'eux, Joseph Quesnel, mettait dans la bouche de Latresse, sur son lit de mort, le discours suivant :

De l'auteur de ma vie adorant les décrets,  
Puisqu'il faut la quitter, je souscris sans regret :  
Mais je te lai-se seule, ô mère respectable !  
Et c'est, en expirant, le souci qui m'accable.  
Jusqu'ici, grâce aux cieux, par de tendres secours,  
J'aidais à prolonger la trame de tes jours.  
Tu lisais dans mon cœur, lorsque chaque semaine,  
Du fruit de mon travail j'adoucissais ta peine.  
Le ciel en te laissant sans moyens, sans amis,  
Du moins sur tes vieux jours te conservait un fils !  
Faut-il qu'un sort cruel en ce jour nous sépare !  
Jouet infortuné d'une loi trop barbare,  
D'un homicide plomb l'on a percé mon sein ;  
Hélas ! qu'avais-je fait au perfide assassin ?  
Il voulait que sur mer on servit la patrie.....!  
Mais avait-il le droit de m'arracher la vie ?  
O George, roi pieux, monarque juste et bon,  
Que de forçats divers on commet en ton nom !  
Abrégez. Dieu vengeur, mon tourment effroyable,  
J'appelle à mon secours la mort inexorable...!  
Mais je la sens venir... ô ciel, quelles douleurs !  
Adieu donc, c'en est fait, ma mère, je me meurs.....

P. G. R.

**Au Canada ou en Canada.** (III, III, 305.)—On dis-



cute de temps à autre dans la presse la question de savoir s'il faut dire *au Canada* ou *en Canada*. L'usage ici autorise l'emploi de *en Canada*, et nous ajouterons aussi la grammaire. Il paraît que nombre de Français sont d'avis que nous avons tort et que cette expression est tout à fait barbare et contraire au génie de la langue. On peut être Français et ne pas toujours savoir le français. Cela s'est vu et se verra encore. Quoiqu'il en soit, l'expression *au Canada*, tend à s'introduire parmi nous et à remplacer l'ancienne.

Les journalistes qui se piquent de bon style, disent maintenant : *au Canada*. Tenons-leur compte de leur bonne intention, mais hâtons-nous de leur dire que *en Canada* est l'expression qui nous paraît la plus exacte. Consultons là-dessus les autorités. Le dictionnaire de Richelet (édition de 1759), qui était jadis le dictionnaire à la mode, et qui est encore souvent consulté, dit ce qui suit au sujet de l'emploi de *En* :

“ Cette préposition se met sans article devant les noms de royaume ou de province, connus de temps immémorial (Aller en Allemagne, en Pologne, en Asie, en Afrique. Etre en Champagne, en Picardie). Ou excepte de cette règle ces mots le Péloponèse, le Perche, le Maine, le Mans, le Caire, la Mèque ; car on dit aller au Caire, au Péloponèse, au Maine, etc.”

Attention maintenant, voici le point sérieux pour nous :

“ On ne met pas *en* devant les noms de royaume ou de Province du nouveau monde ; mais en sa place, on se sert de la préposition *au* ou *à*, exemple aller à la Floride, à la Virginie, au Japon, au Pérou. On excepte de cette règle le mot Canada ; car on dit *aller en Canada*.”

Pourquoi cette exception pour le mot Canada ; sans doute parce que notre pays était plus connu des Français du temps de Richelet qu'il ne l'est des Français de nos jours ?

LaFaye, dans son *Dictionnaire des synonymes* (1858), ouvrage qui a obtenu de l'Institut de France le prix de linguistique, tire cette question au clair et parle d'une façon des plus précises de l'emploi de *à* et de *en* :

“ *A, en, dans*, prépositions qui servent à marquer le lieu.

“ *A* le fait considérer comme un point, un but ; *en* et *dans* le représentent comme une étendue capable de renfermer, comme un contenant. On dit au sommet, au pied, à l'extrémité, au bout. Vous voyagez à cheval, et en voiture. Le prêtre monte à l'autel, il monte en chaire ou dans la chaire. Vous allez à Naples, Naples est le terme restreint, l'endroit invisible auquel vous tendez. Vous allez en Italie, dans le royaume de Naples. L'Italie et le royaume de Naples sont des espaces restreints où vous allez entrer. En général à s'emploie de préférence quand il est question de ville et *en* et *dans* quand on parle de tout un pays : c'est que les villes sont moins étendues, se conçoivent plus aisément comme des points. Cependant l'usage est de dire, par exception, aller aux Indes, à la Chine, au Japon, au Pérou, au Brésil, au Mexique (il n'est pas question du *Canada*), et c'est apparemment parce que ces contrées, vu la distance, offrent à l'esprit l'image d'espaces étroits, de termes plutôt que de contenant.”

Il est évident après cela que les puristes de notre pays peuvent dire *en Canada*, sans offenser la langue. Quant aux Français, s'ils veulent nous témoigner de la sympathie, s'ils veulent faire voir que nous ne leur sommes pas tout à fait étrangers, ils diront aussi, lorsqu'ils viendront vers nos rives : nous allons en *Canada*.

A.-D. DECELLES

Nos gouverneurs sous le régime français. (III, VI, 326.)—Le suédois Kalm écrivait en 1749 :

“ Il faut observer que le gouvernement du *Canada*

est soumis à la cour d'amirauté française, et le gouverneur-général est toujours choisi parmi ses membres."

La remarque de Kalm est trop générale et elle ne commence à se vérifier que sous l'administration de M. de Maurepas, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'un ouvrage presque officiel :

"Les trois gouvernements généraux de la Nouvelle-France, ou de l'Amérique française, sous le ministère de M. le comte de Maurepas, secrétaire d'état de la Marine et des galères du Roi, sont remplis ordinairement par des officiers de la marine; et toutes les troupes du Roy qui sont dans ces pays avec leurs officiers, sont détachés des compagnies franches de la marine, qui résident dans les ports de France, aux ordres de Mgr le comte de Toulouse, grand-amiral en 1688, et Mgr le duc de Penthièvre, fils de S. A. S. en survivance, du premier janvier 1734." (*Plan des principales villes maritimes, etc.*, par Leman de la Jaisse—Paris: 1736.)

En effet, M. de Maurepas parvint au ministère de la marine en 1723, et à partir de cette époque jusqu'à la conquête, tous les gouverneurs furent choisis dans la marine.

L'abbé H.-A. VERREAU

**Le rapport de lord Durham.** (III, X, 363.)—A son retour en Angleterre en 1838, lord Durham soumit au gouvernement un rapport rédigé, dit-on, par MM. Wakefield et Charles Buller. Ce rapport a été publié dans la collection des documents parlementaires de la Chambre des Communes d'Angleterre, dans ceux de la Chambre des Lords et dans le journal de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada pour l'année 1839.

Il a été, de plus, publié en brochure à Londres en 1839, et aussi à Montréal la même année.

Une traduction française du rapport (sans les annexes) a été publiée dans le *Canadien* en 1839, puis

en brochure, mais il n'est guère possible de se la procurer aujourd'hui.

Ce fameux rapport de lord Durham devrait être étudié par tous nos parlementaires et nos hommes d'état.

L.-J.-A. PAPINEAU

**Peuple de gentilshommes.** (III, X, 365.)—Bien avant sir Charles Bagot, Andrew Stuart, frère de sir James, (le juge en chef), avait dit dans un discours prononcé dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada : "Les Canadiens-Français sont un peuple de gentilshommes." Hawkins dans son *Picturesque Quebec*, 1834, page 458, dit : "Their address is eminently polite, and their familiar intercourse is distinguished by personal courtesy. They have been *emphatically and truly called peuple gentilhomme.*"

GUSTAVE OUMET

**Le site de l'ancien fort Saint-Frédéric.** (III, X, 366.)—Presque tous nos historiens et nos écrivains placent l'ancien fort Saint-Frédéric à l'extrémité sud du lac Champlain, sur l'emplacement actuel du petit village de Crown-Point.

Ce sont là deux inexactitudes assez graves.

Le lac Champlain commence à Whitehall, soit quarante milles plus au sud que le site du fort. Le village de Crown-Point est à onze milles de l'ancien fort Carillon et le fort Crown-Point à six milles du village actuel de Crown-Point.

Le fort Saint-Frédéric était relativement peu considérable, bien moins important que le fort Carillon.

A la Pointe-à-la-Chevelure le lac Champlain dévie au nord-est et se rétrécit considérablement. Il forme une large et longue baie aujourd'hui nommée *Bulwagga* (origine inconnue), et sépare de la terre ferme la longue pointe sur laquelle était située le fort Saint-

Frédéric dont on voit encore quelques ruines de très peu d'importance. Un chemin creux ouvert vers le lac, quelques voûtes en briques, des excavations, et le tracé de ce qui semble avoir été des rues de village. Voilà tout.

Nombre de maisons étaient bâties sous les murs, sous la protection des canons du fort. Il se faisait là, au milieu du dix-huitième siècle, un commerce considérable de fourrures.

Bourlamaque après sa retraite de Carillon en 1759, à l'approche du général Amherst, fit sauter le fort Saint-Frédéric. C'est à quelque distance de ce fort que le général anglais commença les fortifications nouvelles appelées Crown-Point, et qui étaient très considérables ayant coûté, dit-on, deux millions de louis sterling. Les fossés, les terrassements, les bastions étaient d'une exécution parfaite car ce point était d'une importance stratégique exceptionnelle. L'invasion du pays, des expéditions comme celles de Montcalm au lac Saint-Sacrement, la prise du fort William-Henry, l'expédition de 1758 et la bataille de Carillon, n'étaient plus possibles. Le fort Crown-Point capable de loger des milliers d'hommes était la clef du pays.

Tous ces immenses travaux du fort Crown-Point furent inutiles. Il n'y fut jamais tiré un coup de canon.

Les murs des casernes, surtout ceux des quartiers des officiers, sont relativement bien conservés. Les clefs du fort—que j'ai vues—sont entre les mains de la famille Wetherbee, de Port-Henry.

Ayant exercé le ministère à Whitehall, état de New-York, six années durant, je me suis plu à visiter tous ces lieux illustrés par la valeur et la bravoure de nos ancêtres. Maintes fois j'ai parcouru ces champs de bataille, visité ces forts en ruines. Garneau, Martin, Dussieux, Bancroft, etc, etc, étaient mes compagnons dans ces excursions. En juin 1897, j'avais le

plaisir d'accompagner les membres et amis de la Société historique de Montréal à Carillon (Ticonderoga) et de me constituer leur cicerone dans cette visite au champ de bataille désormais fameux.

L'abbé F.-L.-L. ADAM

**Les journaux du Canada.** (III, XI, 375.)—M. Horace Têtu, de Québec, a publié l'histoire des journaux de Québec et de Lévis. Il a aussi dressé une liste de ceux de Montréal. Cette dernière, quoique incomplète, peut être consultée avec avantage. Il n'a rien paru, que je sache, sur les journaux de Trois-Rivières. Ottawa est la seule autre ville du Canada, je crois, qui possède l'histoire de ses publications périodiques.

Ceux qui s'intéressent à l'histoire de la presse canadienne liront avec plaisir et profit l'article de M. Thomas Chapais intitulé : "La Presse Québécoise en 1807," paru dans le *Courrier du Canada*, numéro du 31 décembre 1889.

La "*Bibliotheca Canadensis*" de Morgan fournit aussi bon nombre de renseignements sur les principaux journalistes du pays ; mais elle s'arrête à 1867.

F.-J. AUDET

**Les îles Saint-Pierre et Miquelon.** (III, IX, 376.)—On sait que par le traité d'Utrecht, en 1713, l'île de Terre-Neuve devint la propriété des Anglais, et qu'il ne resta à la France, pour faire la pêche dans le golfe Saint-Laurent, que les petites îles Saint-Pierre et Miquelon ; que prises et rendues plusieurs fois par les Anglais, elles furent définitivement restituées à la France en 1816. Chacun connaît également l'irritante question du *French-shore* si intimement liée à l'histoire de ce dernier reste des possessions françaises dans l'Amérique Britannique du Nord. L'anecdote suivante, généralement moins bien connue, démontre l'apreté

avec laquelle nos deux mères-patrie s'en sont toujours disputé la possession.

Le traité de 1756 avait été pour la France aussi fatal qu'humiliant. Elle s'indignait des longueurs et des dépenses d'une guerre entreprise dans d'autres intérêts que les siens. La paix était le cri général ; mais il paraissait impossible de l'obtenir à des conditions honorables. Le duc de Choiseul, étant parvenu à ouvrir des négociations, ne s'en rapporta qu'à lui seul du succès d'une affaire aussi difficile, et il réussit. Le duc de Bedford, envoyé par la cour de Londres, passait pour l'un des plus habiles diplomates de l'époque. Après diverses conférences avec le ministre et ceux des puissances intéressées à la paix, il ne restait qu'un seul point en litige : les Anglais exigeaient, comme condition *sine qua non*, le droit de tenir garnison à Saint-Pierre et Miquelon. La France n'y pouvait consentir sans renoncer à la pêche à la morue, dont la Grande-Bretagne aurait eu alors le monopole. Bedford affirmait que sur ce point il lui était ordonné de ne faire aucune concession. "En ce cas, répondit Choiseul, la guerre ! Et vous pouvez partir quand il vous plaira."

Les deux plénipotentiaires étaient prompts à s'émouvoir : la conférence dégénérait en dispute, quand Bedford, avec un flegme imperturbable, dit : " M. de Choiseul, il faut que je vous conte une histoire qui m'est arrivée. J'ai été ces jours passés au pavillon Bouret, (riche financier) . . ." Cette brusque transition avait tout l'air d'un persifflage ; Choiseul se lève . . . "Écoutez moi jusqu'au bout," continue Bedford, et il raconte la promenade que lui a fait faire Bouret dans ses magnifiques jardins, répondant à chacune des exclamations du diplomate, qui s'étonnait de tant de richesses : *C'est pour le roi*. . . "Eh ! s'écrie Choiseul, en l'interrompant, que font à la paix de l'Europe, que me font à moi les dépenses de Bouret ?" Le duc de Bedford reprend tranquillement sa narration avec le re-

frain de Bouret : *C'est pour le roi.* “ Je dis de même, ajoute-t-il, il n'y aura point de garnison à Saint-Pierre et Miquelon : il m'en coûtera peut-être la tête : mais *c'est pour le roi.* ”

Choiseul, étonné, saute au cou de Bedford, et la paix est conclue. L'Anglais avait outre-passé ses pouvoirs ; il aurait payé en effet de sa tête cette infraction à ses instructions, si, de retour dans sa patrie, il n'avait été appuyé par un parti puissant. Après une guerre longue et dispendieuse, la paix était un immense bienfait. Choiseul en eut tout l'honneur. J. W. MILLER

**Mgr Plessis et Mezzofante.** (III, XI, 377.)—A son passage à Bologne, en 1820, Mgr Plessis eut le plaisir de connaître un homme dont on commençait alors à parler. C'était l'abbé Mezzofante, devenu depuis cardinal et célèbre dans tout l'univers comme le linguiste le plus extraordinaire qui ait jamais existé.

Mgr Plessis en parle avec étonnement dans son journal : “ C'est quelque chose d'étonnant, ” dit-il, “ que la facilité avec laquelle cet ecclésiastique, qui paraît être âgé de quarante ans ou environ, se met dans la tête toutes les langues qu'il veut apprendre. Ainsi, il n'a jamais été en France, ni en Angleterre ; néanmoins, soit qu'il parle anglais ou français, c'est avec une pureté de langage et une exactitude de prononciation qui feraient croire qu'il a passé la moitié de sa vie dans un de ces royaumes, et la moitié dans l'autre ? ”

L'évêque de Québec exprima plus tard au cardinal-légat de Bologne le plaisir avec lequel il avait vu l'abbé Mezzofante. “ Il a beaucoup de mérite, ” répondit l'éminence, “ malheureusement il est fils d'un menuisier. ” Il n'en parut que plus estimable au prélat canadien, accoutumé à mesurer les hommes par leur mérite et non par leur naissance ; “ mais, ” fait-il observer, “ en Europe, la noblesse a une manière différente de voir les choses. ”

L'abbé J.-B.-A. FERLAND



QUESTIONS

397—Pouvez-vous me donner des renseignements au sujet du fameux chemin de fer sur la glace entre Longueuil et Montréal qui fit tant de bruit il y a quelques années ?

MAR.

398—Est-il bien vrai que le chevalier de Montmagny fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France avant même la mort de Champlain ?

XXX.

399—Quand a-t-on commencé à se servir de bateaux à vapeur sur la rivière Saguenay ?

BABORD.

400—Quel fut le premier cabaret tenu à Québec, dans les commencements de la colonie, et quel était le nom de son propriétaire ?

WHIS.

401—Connaît-on quelque chose d'un récollet du nom de Houdin qui vivait dans la Nouvelle-France quelques années avant la cession ?

A. B.

402—Le P. Paul Le Jeune écrivait, en 1632 : " Je suis devenu régent (professeur) en Canada ; j'ai à présent deux écoliers auxquels j'apprends les lettres. "

Pouvez-vous me donner les noms de ces deux écoliers qui furent les premiers élèves des Jésuites ?

M. J. C.

403—Dans un lot de brochures, que j'ai acheté dans un encan, j'en trouve deux qui m'intriguent passablement. L'une a pour titre : " *Le Congrès* " et l'autre : " *Le Congrès de la Baie Saint-Paul* ". Cette

dernière contient des poésies dédiées aux différents membres de ce congrès, lesquels sont désignés sous les noms de guerre : Wananish, Moravief, Telmar, Patrizzi, etc., etc.

Qui me dira ce qu'était ce Congrès et me donnera la clef afin d'en connaître les membres ?

IGNOTUS

404—Quel est l'auteur de la belle inscription qu'on lit sur le monument Montcalm et Wolfe à Québec : " Mortem virtus, communem famam historia, momentum posteritas dedit (Leur courage leur a donné même mort, l'histoire même renommée, la postérité même monument) " ?

ELEV.

405—L'Angleterre a-t-elle déjà décoré un Canadien de l'ordre de la Jarretière ?

HON.

406—Je me souviens d'avoir lu quelque part que les Jésuites avaient obtenu du gouvernement de Québec la permission d'enlever le clocher de leur ancien collège ainsi que la corniche de la porte principale. Cette partie de l'édifice était ornée d'inscriptions rappelant les travaux des missionnaires des premiers temps de la colonie.

Quelles étaient ces inscriptions et qu'a-t-on fait de ces deux reliques ?

CAROLUS

407—Je possède un billet de banque de \$5 de " The bank of Lower Canada " daté à Québec le 16 août 1842. Ce billet est signé par " H. Cassels, président ", et " L.-W. Larie, cashier ". Il est fait payable à " L. Miller ou porteur ". Savez-vous si une banque de ce nom a existé à Québec ?

CHS. T.